

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 9 février 2012
Heure..... 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA (G-1510)

PRÉSENCES - 129 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert St-Amour propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.
Jean Karam demande à Catherine Allen si elle veut coprésider. Elle accepte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 17

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée syndicale du 3 novembre 2011
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
 - 5.1 Action du 16 février (Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics)
 - 5.2 Grief sur la récupération des journées de grève
 - 5.3 Comité école et société
 - 5.4 Comité intérimaire de délégués syndicaux
6. Grève étudiante
 - 6.1 Présentation de Marc-Olivier Goulet, président de l'AGECA
 - 6.2 Proposition d'appui
7. Lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective
 - 7.1 Arrangement local sur la Commission des études
 - 7.2 Répartition des ressources
8. Maintien du DEC en Soins infirmiers
9. Comité institutionnel de protection des animaux du Collège Ahuntsic (CIPACA)
10. Varia

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 3 NOVEMBRE 2011

Recommandation 18

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 3 novembre 2011 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Jean-François Dorval
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 19

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 3 novembre 2011 et dont les noms suivent : *Yanic Viau* (Histoire-géographie), *Caroline Joly* (Sciences sociales), *Chantale Lagacé* (Sciences sociales), *Stéphane Leclerc* (Histoire de l'art), *Alan O'Brien* (Archives médicales), *Léo Barriault* (Physique), *Éric Boisclair* (TGÉ), *Marie-Anne Beauchamp* (EPM), *Cynthia Papineau* (EPM), *Kim Barette St-Martin* (Éducation physique), *Francis Soucy* (Éducation physique).

Proposée par Alain Forget
Appuyée par Véronique Rodriguez
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

5.1 Action du 16 février 2012 (Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services)

Philippe de Grosbois rappelle que la Coalition existe depuis environ 2 ans. À ce jour, près de 130 organisations en sont membres, dont le SPECA. La Coalition s'est formée pour s'opposer à la « révolution culturelle » du ministre des Finances, Raymond Bachand, notamment les hausses de tarifs et des droits de scolarité. Une action de blocage du Centre de commerce mondial, au centre-ville de Montréal, est organisée le 16 février prochain. L'invitation est lancée pour les gens désirant participer à la manifestation d'appui au blocage.

5.2 Grief sur la récupération des journées de grève

Alain Long résume les derniers événements concernant le grief sur la récupération des journées de grève. La direction a annoncé qu'étant donné qu'elle n'avait pas toutes les garanties du MELS concernant le financement, elle suspendait sa participation au processus de médiation; la procédure d'appel suivra donc son cours.

5.3 Comité école et société

Le Comité école et société termine un questionnaire portant sur les transformations de la population étudiante. L'ensemble du corps enseignant sera invité à y répondre.

5.4 Comité intérimaire de délégués syndicaux

Le Comité intérimaire de délégués syndicaux s'est réuni à deux reprises, en décembre et en janvier. Les discussions ont principalement porté sur des propositions de modifications aux Règlements du SPECA qui définiraient le fonctionnement du Comité de délégués. Le Comité intérimaire devrait présenter ces propositions dans un avis de motion, à l'assemblée du 5 avril prochain.

6. GRÈVE ÉTUDIANTE

6.1 Présentation de Marc-Olivier Goulet, président de l'AGECA

Marc-Olivier Goulet présente l'état des lieux en ce qui a trait au mouvement de grève étudiante. En ce moment, il y a près de 20 000 étudiants qui ont un mandat de principe en faveur de la grève. Le président de l'AGECA demande aux enseignants de les appuyer, notamment en portant le carré rouge, au Collège ou ailleurs.

6.2 Proposition d'appui

Proposition 20

Que le SPECA appuie la lutte étudiante contre la hausse des droits de scolarité;

qu'advenant une grève étudiante au Collège, le SPECA invite les enseignants à respecter la décision de l'AGECA et à participer aux activités de grève.

Proposée par Samaël Beaudoin
Appuyée par Sébastien Paquin-Charbonneau
Adoptée à l'unanimité

7. LETTRE D'ENTENTE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Denise Poirier explique d'entrée de jeu qu'il n'est pas question de voter un libellé à ce moment-ci. C'est une étape menant à la signature de l'entente, qui on l'espère, aura lieu d'ici la fin du mois de mars. Il y a deux

points importants pour aujourd'hui : l'arrangement local sur la Commission des études et l'arrangement sur la répartition des ressources. En ce qui concerne d'autres parties de la lettre d'entente, certaines, comme celle portant sur le Conseil d'administration et celle portant sur la suppléance, ont été peu ou pas abordées en négociation jusqu'à maintenant.

Une préoccupation importante était d'envoyer le maximum de ressources possibles au volet 1, et de réduire la lourdeur de la tâche chez les enseignants.

7.1 Arrangement local sur la Commission des études

L'arrangement n'a pas été revu depuis son premier dépôt au ministère du Travail en 1996. Il s'agit d'une manière locale d'harmoniser l'exigence de la loi, de créer une Commission des études, et la convention collective, qui exige une Commission pédagogique.

Il a été jugé nécessaire de revoir l'arrangement pour que celui-ci reflète mieux la composition enseignante actuelle.

Trois conditions avaient été établies à l'assemblée du 3 novembre dernier : le maintien de la majorité enseignante, le maintien de la proportionnalité d'enseignants à la CÉ, et que les enseignants demeurent mandatés par leur assemblée générale.

Des analyses ont été faites par l'exécutif et par les enseignants représentants à la CÉ. D'autres critères ont été pris en compte, notamment la diversité des provenances. Il y avait un souci de ne pas ajouter de ressources supplémentaires à la CÉ pour conserver le maximum de ressources au volet 1.

Denise Poirier présente ensuite les propositions en ce qui a trait au futur arrangement local sur la Commission des études.

Proposition 21

Que le nouvel arrangement prévoie 12 représentants enseignants à la CÉ, répartis comme suit :

8 enseignant-es, élu-es par leurs pairs, dont la candidature devra être préalablement entérinée par leur département respectif et choisie selon le découpage suivant:

- 1 représentant-e provenant de la formation générale (choisi-e parmi les enseignants d'Éducation physique, Français et lettres, Langues et Philosophie);
- 1 représentant-e en provenance du programme d'Art et lettres (choisi-e parmi les enseignants de Français et lettres, Langues et Cinéma et Histoire de l'art);
- 1 représentant-e en provenance du programme des Sciences humaines (choisi-e parmi les enseignants de Sciences sociales, Techniques administratives et Histoire et géographie);
- 1 représentant-e en provenance du programme des Sciences de la nature (choisi-e parmi les enseignants de Biologie et biotechnologies, Mathématiques, Physique et Chimie);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes de techniques en communications graphiques (choisi-e parmi les enseignants de Graphisme, Infographie en préimpression et Impression);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes de techniques humaines et administratives (choisi-es parmi les enseignants de Techniques auxiliaires de la justice, Techniques administratives et Techniques de l'informatique);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes des techniques physiques (choisi-e parmi les enseignants de Génie civil, géomatique et dessin technique, Génie industriel, Mécanique du bâtiment, Génie électrique, Chimie, et Biologie et biotechnologies);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes de techniques de la santé (choisi-e parmi les enseignants de Médecine nucléaire et électrophysiologie médicale, Radiodiagnostic, Radio-oncologie, Soins préhospitaliers d'urgence et Archives médicales).

4 représentant-es « toutes provenances », élu-es par leurs pairs, dont au moins 1 du secteur technique, 1 du secteur préuniversitaire et 1 de la formation générale.

Proposée par Chantal Deslauriers

Appuyée par Alain Forget

Un amendement est proposé :

Que les représentants du SPECA soient issus de départements, plutôt que de programmes.

Proposé par André Vincent
Appuyé par Walter Tshibangu

Le vote est demandé
L'amendement est rejeté.

Deux amendements sont proposés :

Que les regroupements de départements soient équitables quant au nombre d'enseignants représentés.

Proposé par André Vincent
Appuyé par Walter Tshibangu

Qu'un département ne soit rattaché qu'à un seul regroupement.

Proposé par André Vincent
Appuyé par Walter Tshibangu

Les deux derniers amendements sont considérés comme étant invalides en raison du rejet du premier amendement.

Qu'un représentant « Toutes provenances » soit réellement « Toutes provenances », indépendamment de leur origine de programme ou de département.

Proposé par André Vincent
Appuyé par Walter Tshibangu

Le vote est demandé
L'amendement est rejeté.

Un amendement est proposé : Que l'on ajoute « et les cours complémentaires » au premier picot.

Proposé par Véronique Rodriguez
Appuyé par Marilou St-Pierre

Le vote est demandé
L'amendement est rejeté.

Un amendement est proposé : Que les représentants « toutes provenances » élus par leurs pairs, soient au nombre de deux du secteur technique, un du secteur pré-universitaire et un de la formation générale.

Proposé par Annie Glazer
Appuyé par Annie Gauthier
Adopté à l'unanimité

Un amendement est proposé : Qu'au lieu d' « élus par leur pairs », on lise élu « par leur famille de programmes ».

Proposé par Mohamed El Bachir Djebbloun
Appuyé par Jacques Taillefer

Le vote est demandé
L'amendement est rejeté.

Un amendement est proposé : Qu'il ne puisse y avoir plus d'un membre du même département à la Commission des études.

Proposé par Philippe Labarre
Appuyé par Carine Blais

Louis-Philippe Lépine propose le dépôt de l'amendement.

Le dépôt est adopté à la majorité.

La proposition principale, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

La proposition amendée se lit donc comme suit :

Que le nouvel arrangement prévoie 12 représentants enseignants à la CÉ, répartis comme suit :

8 enseignant-es, élu-es par leurs pairs, dont la candidature devra être préalablement entérinée par leur département respectif et choisie selon le découpage suivant:

- 1 représentant-e provenant de la formation générale (choisi-e parmi les enseignants d'Éducation physique, Français et lettres, Langues et Philosophie);
- 1 représentant-e en provenance du programme d'Art et lettres (choisi-e parmi les enseignants de Français et lettres, Langues et Cinéma et Histoire de l'art);
- 1 représentant-e en provenance du programme des Sciences humaines (choisi-e parmi les enseignants de Sciences sociales, Techniques administratives et Histoire et géographie);
- 1 représentant-e en provenance du programme des Sciences de la nature (choisi-e parmi les enseignants de Biologie et biotechnologies, Mathématiques, Physique et Chimie);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes de techniques en communications graphiques (choisi-e parmi les enseignants de Graphisme, Infographie en préimpression et Impression);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes de techniques humaines et administratives (choisi-es parmi les enseignants de Techniques auxiliaires de la justice, Techniques administratives et Techniques de l'informatique);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes des techniques physiques (choisi-e parmi les enseignants de Génie civil, géomatique et dessin technique, Génie industriel, Mécanique du bâtiment, Génie électrique, Chimie, et Biologie et biotechnologies);
- 1 représentant-e en provenance de la famille des programmes de techniques de la santé (choisi-e parmi les enseignants de Médecine nucléaire et électrophysiologie médicale, Radiodiagnostic, Radio-oncologie, Soins préhospitaliers d'urgence et Archives médicales).

4 représentant-es « toutes provenances », élu-es par leurs pairs, dont deux du secteur technique, un du secteur pré-universitaire et un de la formation générale.

Durée du mandat des représentants « toutes provenances »

Proposition 22

Que la durée du mandat des enseignants « toutes provenances » soit d'un an, conformément aux pratiques syndicales établies.

Proposée par Jean Mongeon
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

Alternance

Proposition 23

Que dans le but de favoriser l'alternance entre les départements dont sont issu-es nos représentant-es à la CÉ, nous limitons à un maximum de 6 ans le nombre d'années consécutives pendant lesquelles un-e enseignant-e peut siéger à la Commission des études.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Jean Mongeon

Un amendement est proposé : Que l'on remplace « un enseignant peut siéger à la Commission des études » par « un même département se voit représenté à la CÉ ».

Proposé par Luc Poitras
Appuyé par Sylvie Fortin

Le vote est demandé
L'amendement est rejeté.

Raynald Pépin demande le dépôt de la proposition.

Le dépôt est accepté à la majorité.

Ressources

Proposition 24

Que les ressources allouées dans le projet annuel de répartition, pour le dégrèvement des enseignants représentant le SPECA à la CÉ, soient maintenues à 2 ETC, distribués comme suit :

0,2 ETC pour les enseignants provenant des programmes ou familles de programmes

et

0,1 ETC pour les enseignants « toutes provenances ».

Proposée par Gaston Sauvé

Appuyée par Jean Mongeon

Adoptée à l'unanimité

Libérations horaires

Proposition 25

Que soit inscrite dans le R-17 l'obligation pour le Collège :

- d'aménager l'horaire des enseignants membres de la CÉ pour permettre la participation aux réunions régulières;
- de les remplacer lors de la tenue de réunions extraordinaires, en cas de conflit horaire avec leur charge à l'enseignement régulier, sans imputation à la masse salariale.

Proposée par Robert St-Amour

Appuyée par Mohand Atroun

Adoptée à l'unanimité

Personnel du Collège

Proposition 26

Que nous acceptions que soit ajouté un membre du personnel du Collège responsable de programmes d'études, nommé par le Conseil d'administration, à la condition que nos demandes de modifications à l'arrangement local sur la CÉ soient satisfaites.

Proposée par Alain Forget

Appuyée par Robert St-Amour

Adoptée à l'unanimité

Employés de soutien

Proposition 27

Que nous soutenions la demande du Syndicat du personnel de soutien d'avoir un-e représentant-e avec droit de vote sur la CÉ.

Proposée par Raynald Pépin

Appuyée par Gaston Sauvé

Adoptée à l'unanimité

7.2 Répartition des ressources

Josée Déziel présente les propositions concernant la coordination départementale et les activités de programme. Elle explique qu'il n'y a pas de proposition en ce qui a trait aux dépassements de CI, puisque l'exécutif propose simplement l'application de la convention collective, mais qu'il sera possible d'en discuter à la prochaine assemblée.

Coordination départementale

Proposition 28

Que le SPECA défende les éléments suivants dans le cadre de ses négociations sur la mise en œuvre de la convention collective 2010-2015 :

- a) Les ressources allouées aux fins de coordination départementale correspondent à un dix-huitième des ressources financées à l'enseignement (volet 1) et sont fixées sur une base annuelle dans le projet de répartition des ressources d'avril.
- b) Le maintien, aux fins de distribution de ces ressources entre les départements, d'un système de pointage et des critères analogues à celui utilisé depuis 1995.
- c) L'ajout à ce système d'un nouveau critère permettant de prendre en compte le nombre d'étudiants desservis par le département.
- d) L'ajout d'unités pour une particularité qui n'était pas considérée par notre système de pointage actuel : l'existence de plus d'une liste d'ancienneté dans un département.

Proposée par René Durand
Appuyée par Marc-Olivier Laflamme

Louis-Philippe Lépine propose le dépôt des points c) et d).

Le dépôt est adopté à la majorité.

La proposition, telle que modifiée, est adoptée à l'unanimité.

La proposition amendée se lit donc comme suit :

Que le SPECA défende les éléments suivants dans le cadre de ses négociations sur la mise en œuvre de la convention collective 2010-2015 :

- a) Les ressources allouées aux fins de coordination départementale correspondent à un dix-huitième des ressources financées à l'enseignement (volet 1) et sont fixées sur une base annuelle dans le projet de répartition des ressources d'avril.
- b) Le maintien, aux fins de distribution de ces ressources entre les départements, d'un système de pointage et des critères analogues à celui utilisé depuis 1995.

Activités de programme

Josée Déziel présente la nouvelle proposition en ce qui a trait aux ressources allouées aux activités de programme (qu'on appelait auparavant « développement de programmes »).

Proposition 29

Que le SPECA défende les éléments suivants dans le cadre de ses négociations sur la mise en œuvre de la convention collective 2010-2015 :

- Dans le projet de répartition annuel, un maximum de 5 ETC est consacré aux activités de programme.
- La Direction des études procède à un appel de projets relatifs aux trois objets suivants : (1) le cycle de gestion des programmes — élaboration et actualisation, évaluation, mise en œuvre (projets particuliers non récurrents); (2) certaines activités de perfectionnement et de recyclage — adaptation aux nouvelles technologies, stages en entreprise; (3) la recherche pédagogique.
- Des ressources sont allouées à la mise en œuvre de projets d'une durée maximale de trois ans relatifs à deux objets : (1) les activités internationales et (2) les activités de recrutement. Ces projets peuvent être reconduits.
- Les ressources réservées à la réalisation de ces projets sont communes et, en conséquence, la part attribuée à l'un et l'autre des objets est variable selon les sessions.
- L'appel de projets suit l'adoption du Plan triennal de développement de programmes qui permet à la Commission des études de déterminer les priorités de développement.
- L'étude des projets est réalisée par un comité de la Commission des études qui fonde sa recommandation sur les priorités déterminées par la Commission. Le comité en fait rapport à la Commission. Les ressources attribuées à ces activités de programme sont intégrées au projet d'allocation déposé pour entente au Comité des relations de travail.

Proposée par Lucie Paradis
Appuyée par Louise Forget
Adoptée à l'unanimité

Libération syndicale

Proposition 30

Il est proposé :

- Que le quantum alloué aux fins de libération syndicale soit reconduit à 3,3 ETC pour la première année de l'entente.
- Que toute éventuelle modification de ce quantum pendant la durée de l'entente soit soumise à l'assemblée générale pour approbation.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

Charges à la formation continue

Proposition 31

Il est proposé de reporter ce point à l'assemblée générale du 15 mars prochain.

Proposée par Alain Long
Appuyée par Denise Poirier
La proposition est adoptée à la majorité.

8. MAINTIEN DU DEC EN SOINS INFIRMIERS

Denise Poirier explique les diverses pressions risquant de mener à l'obligation d'avoir un baccalauréat pour exercer la profession d'infirmière. Cela se manifeste dans un contexte de mondialisation où on tend à uniformiser la formation à des fins de mobilité de la main-d'oeuvre. Or, les diplômé-es du DEC réussissent aussi bien que les bacheliers-es à l'examen de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec.

Proposition 32

Que le SPECA s'oppose à la proposition de rendre le baccalauréat obligatoire pour accéder à la profession et appuie la nécessité de maintenir le caractère terminal et qualifiant du diplôme collégial en Soins infirmiers.

Que les représentants du SPECA au Conseil d'administration invitent le Collège à prendre position dans le même sens.

Proposée par Chantal Asselin
Appuyée par Chantal Deslauriers
Adoptée à l'unanimité

9. COMITÉ INSTITUTIONNEL DE PROTECTION DES ANIMAUX DU COLLÈGE AHUNTSIC (CIPACA)

Denise Poirier explique l'existence de ce comité dans le cadre de la directive 16, qui a pour but de protéger les animaux utilisés en laboratoire au Collège.

Proposition 33

Que le SPECA désigne Jean-Philippe Rioux, enseignant au Département de français, à siéger sur le CIPACA à titre d'« enseignant non-utilisateur des animaux dans le cadre de ses fonctions ».

Proposée par Marie-Andrée Laniel
Appuyée par Évelyne Gagnon
Adoptée à l'unanimité

10. VARIA

Nicola Grenon demande la levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 20.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire